

Le 12 avril 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

- Rés. 10-117 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 1^{er} mars 2010, avec la modification suivante:
Procès-verbal du 01-03-10
à la résolution 10-091, on doit lire « acceptent les recommandations » plutôt que « acceptent la recommandation »
- Rés. 10-118 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 15 mars 2010, tel que rédigé.
Procès-verbal du 15-03-10
- Dépôt procès-verbaux de correction Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose les procès-verbaux de correction des résolutions #10-095 et #10-096 et des règlements #10-592 et #09-590.
- Dépôt du rapport financier 2009 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le rapport financier 2009 ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Pierre Lessard, c.g.a.
- Rés. 10-119 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2010, au montant de 64196.79 \$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Comptes du mois
- Rés. 10-120 Il est proposé par madame Ghyslaine L.Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2010 du règlement #08-559 (Travaux de construction des rues du Rocher, Soumande et des Galets), au montant total de 620,81 \$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #08-559
- Rés. 10-121 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2010 du règlement #09-580 (Travaux rang St-Julien) au montant total de 338,63 \$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #09-580
- Rés. 10-122 Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2010 du règlement #10-592 (Travaux rues de l'Église et Trépanier) au montant total de 903,00 \$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
Compte règl. #10-592
- Dépôt certificat règl. #09-592 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 8 mars 2010 sur le règlement #09-592 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égouts domestiques, d'installation d'égouts pluviaux et de réfection de voirie dans les rues de l'Église et Trépanier et prévoyant un emprunt de 790 000 \$ pour en acquitter le coût.

Dépôt certificat règle. #10-594 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 8 mars 2010 sur le règlement #10-594 décrétant des travaux de réfection de voirie sur l'avenue Royale et prévoyant un emprunt de 225 000 \$ pour en acquitter le coût.

Rés. 10-123 Subvention Club Nordique MSA Attendu que le Club Nordique MSA sollicite une aide financière à la municipalité pour défrayer la participation de six (6) athlètes de Saint-Ferréol-les-Neiges au « Championnat Canadien de ski de fond » qui s'est tenu du 12 au 22 mars 2010 à White Horse;

Attendu que la municipalité a adopté en 2001 la « Politique d'aide financière » qui définit la participation municipale aux activités de loisirs;

Attendu que le Comité des loisirs juge que cette demande ne remplit pas les objectifs de la politique des loisirs (sports et culture) concernant les organismes ou groupes de bénévoles sans but lucratif;

Attendu que le conseil municipal a soumis cette demande au Comité municipal des loisirs pour recommandation;

Attendu que le conseil municipal juge qu'il est important d'encourager les jeunes à participer à des compétitions d'envergure où le nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges est souvent mis en évidence;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière au montant de 500 \$ au Club Nordique MSA pour le « Championnat Canadien de ski de fond ».

Rés. 10-124 Fondation de l'Hôpital Ste-Anne-de-Beaupré Attendu que la « Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré » organise son tournoi de golf, le 4 juin 2010 prochain pour amasser des fonds;

Attendu que les membres du conseil municipal préfèrent souscrire directement à la « Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré » plutôt que de s'inscrire au tournoi de golf;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le versement d'un don au montant de 500 \$ à la « Fondation de l'Hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré », dans le cadre de leur campagne de financement et autorisent le remboursement de 60 \$ pour la participation du maire, monsieur Germain Tremblay au souper du tournoi de golf.

Rés. 10-125 Élections Commissions Scolaires Attendu que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février dernier, le Forum sur la gouvernance de la démocratie des commissions scolaires au cours duquel La Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

Attendu qu'en guise de suivi de ce Forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé le projet de loi no 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires;

Attendu que ce projet de loi propose, entre autres, l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

Attendu que la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

Attendu que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires, alors que la majorité des préfets sont élus par leurs pairs, pourrait entraîner de la confusion et briser l'équilibre démocratique aux niveaux local et régional;

Attendu qu'il y a peu de chances que l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel ait pour effet d'améliorer l'engouement pour la démocratie scolaire, objectif poursuivi par la ministre;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne a également indiqué qu'elle envisageait fortement de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales pour pallier le faible taux de participation aux élections scolaires;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux;

- 1) informent la ministre de leur opposition au principe d'élection au suffrage universel des présidents des commissions scolaires;
- 2) s'opposent à la simultanéité des élections municipales et scolaires et ce, tant qu'une véritable évaluation des impacts n'en sera pas faite.

Rés. 10-126
Remercie-
ments Jean-
Claude
Simard

Attendu que le mandat de monsieur Jean-Claude Simard est arrivé à terme au sein du conseil d'administration du HLM de Saint-Ferréol-les-neiges;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent monsieur Jean-Claude Simard que son mandat n'est pas renouvelé et le remercient pour les nombreuses années où il a agit comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration du HLM.

Rés. 10-127
Festival des
pompiers

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent d'inscrire la brigade des pompiers de Saint-Ferréol-les-Neiges, à la 18^e édition du « Festival des pompiers », qui se tiendra les 6,7 et 8 août 2010 à Saint-Urbain. Le coût d'inscription est de 120 \$.

Rés. 10-128
Subvention
Maison des
Jeunes

Attendu que la *Maison des jeunes La Zone de Saint-Ferréol-les-Neiges* a formulé une demande d'aide financière au montant de 2 000 \$;

Attendu que ce montant d'argent sera utilisé pour « élaborer un travail de milieu Hors Zone pour la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges »;

Attendu que ce projet a comme objectif de « permettre aux jeunes d'occuper leur temps de loisirs et donc de diminuer les méfaits potentiels »;

Attendu que la *Maison des jeunes La Zone* a déposé aux conseillers municipaux le 12 mars 2010 le rapport d'activités 2009 ainsi que le rapport financier au 31 décembre 2009;

Attendu que la *Maison des jeunes* s'engage à présenter aux conseillers municipaux, un rapport concernant le travail en milieu « Hors Zone » fait pour la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 2000 \$ à la « Maison des Jeunes La Zone » pour élaborer un travail de milieu « Hors zone », pour la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. 10-129
Vérification
camion
d'incendie

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a fait un appel d'offres pour l'évaluation des autopompes citernes et pompes portatives des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Attendu que le conseil de la MRC a accepté la recommandation de retenir la proposition de monsieur Jacques Thibault;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été satisfaite du service reçu par monsieur Jacques Thibault;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

1) acceptent la recommandation de la MRC de la Côte-de-Beaupré de retenir la proposition de monsieur Jacques Thibault (Pierreville) en regard de l'évaluation des autopompes, pompe échelle, mini-pompes et pompes portatives de la municipalité pour la période 2010-2014;

2) demandent au directeur du service des incendies de faire le suivi de ce mandat conformément au plan de mise en œuvre.

Rés. 10-130
Appui au
projet de loi
C-429

Considérant que le projet de loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre.

Considérant que l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie;

Considérant que le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

Considérant que plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex : la Suède, la France, la Nouvelle-Zélande, le Québec et la Colombie-Britannique etc.)

Considérant que cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les

conseillers municipaux :

- demandent aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière;
- fassent signer par les citoyens la pétition ci-jointe pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de loi.

Rés. 10-131 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une demande de subvention dans le cadre du *Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ)* pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'installation d'égouts domestiques, de protection contre l'incendie et de réfection de voirie du rang St-Julien.

Rés. 10-132 Coefficient d'emprise au sol Attendu que de plus en plus, de grandes maisons se construisent sur des petits terrains; Attendu que beaucoup de propriétaires agrandissent leur résidence allant parfois jusqu'au double de la superficie;

Attendu que la mode actuelle est aux grandes maisons;

Attendu que les grandes maisons créent parfois un effet de mur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande de traiter ce dossier avec une firme d'urbanisme afin d'avoir un règlement approprié;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de revoir ses normes réglementaires afin d'ajouter un coefficient d'emprise au sol et d'augmenter les marges latérales en fonction de la hauteur des bâtiments.

Rés. 10-133 Superficie des bâtiments complémentaires dans les zones agricoles Attendu que le règlement de zonage autorise une superficie maximale pour les bâtiments complémentaires correspondant à un maximum de 10% de la superficie du terrain dans les zones agricoles; Attendu qu'il est possible de construire un bâtiment complémentaire plus grand qu'une résidence dans les zones agricoles même s'il s'agit d'un usage résidentiel;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de mandater le comité consultatif d'urbanisme à réfléchir et revoir les normes pour les bâtiments complémentaires dans les zones agricoles. La réflexion devra tenir compte du fait que des gens ont de petites résidences sur de grandes superficies et qu'ils ont des besoins différents des secteurs résidentiels.

Rés. 10-134 Tarifs de permis pour travaux débutés sans Attendu que l'émission d'un constat d'infraction est un processus lourd qui entraîne régulièrement des frais importants lors de contestation en Cour municipale; Attendu que la Loi autorise la municipalité à établir le coût des permis en fonction des travaux exécutés;

permis

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'ajouter un tarif pour les travaux débutés sans permis, soit 50 \$, plus le coût habituel du permis demandé.

Rés. 10-135
Modification
zone CB-2

Attendu qu'il reste peu de terrains commerciaux en bordure de l'avenue Royale;

Attendu que la zone CB-2 permet la construction de résidences;

Attendu qu'il serait possible de construire des résidences sur le terrain de l'ancien restaurant Les Neiges et le terrain situé à l'angle de l'avenue Royale et du rang St-Julien;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme considère qu'il est important de préserver ses 2 emplacements pour de futurs commerces;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier son règlement de zonage afin de permettre principalement des commerces dans la zone CB-2 et d'autoriser les résidences situées au second étage d'un bâtiment commercial uniquement.

Rés. 10-136
Nettoyage des
rues

Attendu que lors des travaux de construction ou de rénovation, le sable et la terre des propriétés se retrouvent dans la rue;

Attendu que la municipalité dépense de grands frais pour faire nettoyer ses rues à chaque printemps;

Attendu que lors d'une présentation sur les normes LEED, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont retenu qu'il existe des normes sur la propreté des chantiers de construction;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme considère qu'il est approprié de voir à la propreté de notre municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'adopter un règlement obligeant les propriétaires et entrepreneurs à nettoyer la rue lorsque des travaux de construction ou de rénovation font en sorte d'amener du sable et de la terre sur la rue.

Rés. 10-137
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 mars 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
43 et 45 rue de la Sagamité	Agrandissement	Rés. #10-043
88 rue de l'Île	Agrandissement	Rés. #10-044
68 rue de Calgary	Unifamiliale isolée	Rés. #10-045
29 rue de l'Étang	Dém. et unifamiliale isolée	Rés. #10-046

Rés.10-138
Permis PIIA
50 rue du
Seigle

Attendu la demande de permis pour l'ajout d'un balcon avec escalier en façade de la résidence unifamiliale jumelée située au 50 rue du Seigle et le remplacement d'une fenêtre par une porte patio pour accéder à ce balcon;

Attendu que le garde-corps sera en aluminium de couleur blanc semblable à celui de la résidence voisine située au 46 rue du Seigle;

Attendu que la zone CR/A-1 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que la demande rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'émettre le permis pour l'ajout d'un balcon avec escalier en façade de la résidence familiale jumelée, située au 50 rue du Seigle et le remplacement d'une fenêtre par une porte patio pour accéder à ce balcon à la condition suivante :

- que le propriétaire de l'unité voisine soit le 52 rue du Seigle, confirme par écrit qu'il accepte la modification demandée à l'unité du 50 rue du Seigle et qu'il s'engage, si jamais il effectue des transformations à son unité, à ce que les travaux donnent une apparence identique au 50 rue du Seigle;

Rés. 10-139
Demande de
modification
au zonage
1200 rg Ste-
Marie

Attendu la demande de modification au zonage afin de permettre les usages hébergement, restaurant et bar au 1200 rang Sainte-Marie;

Attendu que la demande vise à servir les travailleurs du projet de construction d'éolienne;

Attendu qu'aucun agrandissement du bâtiment actuel n'est nécessaire et envisagé;

Attendu qu'il y a peu de construction dans ce secteur et que le projet ne devrait pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu qu'il ne serait pas approprié de permettre ces usages dans l'ensemble de la zone F-3;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de modification au zonage afin de permettre les usages hébergement, restaurant et bar au 1200 rang Ste-Marie, en créant une nouvelle zone à même la zone F-3 couvrant les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10. La modification ne prévoira pas la vente d'essence. De plus, le propriétaire devra démontrer que ses installations sceptiques sont conformes à l'usage projeté.

Rés.10-140 Attendu la demande déposée par monsieur Fabien Côté visant à permettre une rue d'une largeur moindre que 15 mètres pour accéder au lot 396-P;
Demande de largeur de rue moindre que 15 mètres Attendu que le lot 396-P comporte une largeur de 13,07 mètres en bordure de l'avenue Royale;

Attendu que monsieur Côté prévoit y faire un projet de développement résidentiel;

Attendu que le demandeur désire s'assurer que la zone IA-2 (André Lachance excavation) ne sera pas agrandie pour éviter tout conflit avec son projet;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser l'autorisation de créer une rue d'une largeur moindre que 15 mètres en bordure de l'avenue Royale et de signifier au demandeur que la municipalité n'a pas l'intention d'autoriser un agrandissement de la zone IA-2.

Rés. 10-141 Attendu que de nombreuses enseignes du restaurant Chez Colette annonçant les heures d'ouverture sont installées sur son terrain ;
Enseignes Restaurant Chez Colette Attendu que le règlement de zonage réglemente le nombre d'enseignes ;
Attendu que le propriétaire est dérogatoire à la réglementation ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de transmettre un avis d'infraction au propriétaire du restaurant Chez Colette afin de l'informer de la réglementation et de lui demander de se conformer.

Explications et consultation dérogation mineure 42 rue du Marais Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure pour accepter que le cabanon au 42 rue du Marais soit situé à 0,31 mètre de la ligne latérale alors que le règlement prévoit une marge minimale de 1 mètre. Vingt-neuf (29) personnes étaient présentes et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande.

Rés. 10-142 Attendu la demande de dérogation mineure pour le cabanon situé au 42 rue du Marais;
Décision dérogation mineure 42 rue du Attendu que le cabanon est situé à 0,31 mètre de la ligne latérale alors que le règlement prévoit une marge minimale de 1 mètre;

Marais Attendu que le propriétaire était de bonne foi au moment de la construction de son cabanon puisqu'il a utilisé son certificat de localisation;

Attendu qu'en 2010 un nouveau certificat de localisation a été produit et démontre que celui de 2005 comportait une erreur;

Attendu que le cabanon est construit sur une base de béton;

Attendu que le propriétaire a préservé des arbres qui rendent impossible le déplacement du cabanon sans couper ceux-ci;

Attendu que la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Attendu qu'il s'agit d'une situation particulière due aux erreurs produites par l'arpenteur-géomètre lors de la production du certificat de localisation en 2005;

Attendu que lors de la réunion du 9 mars 2010, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable à cette demande de dérogation;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge latérale de 0,31 mètre de la ligne latérale au lieu de 1 mètre pour le cabanon situé au 42 rue du Marais.

Rés.10-143 Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts domestiques d'installation d'égouts pluviaux et de réfection de voirie des rues de l'Église et Trépanier (Projet no : 122588);

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Fournisseur	Conforme	Prix
Drainexc inc.	Oui	586 788,50 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	Oui	631 694,55 \$
Les Constructions St-Gelais inc.	Oui	649 031,25 \$
Les Const.Lachance & Goulet inc.		652 708,65 \$
Déneigement Daniel Lachance inc.	Oui	678 346,01 \$
Aurel Harvey & Fils inc.		732 558,75 \$
Fernand Harvey & Fils inc.		732 558,75 \$
Henri Labbé & Fils inc.		740 117,99 \$
Les Entr. Jacques Dufour & Fils inc.		745 914,22 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts domestiques d'installation d'égouts pluviaux et de réfection de voirie des rues de l'Église et Trépanier (Projet no : 122588) au plus bas soumissionnaire conforme *Drainexc inc.* pour un montant de 586 788.50 \$.

Rés. 10-144 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent la firme *Génivar groupe conseil* à préparer un devis pour la

Avenue Royale (5102 et 5318)	pulvérisation et le pavage de la partie de l'avenue Royale située entre le 5102 et le 5318 et à faire paraître l'appel d'offre pour ces travaux.
Rés.10-145 Abat-poussière	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide 30%) à <i>Sebci inc.</i> pour un prix de 0,31\$/litre.
Rés.10-146 Acquisition d'une servitude	Attendu qu'un problème d'accumulation d'eau est vécu périodiquement à la limite des lots 489-P et 491-431 et 491-43-2; Attendu qu'avec les travaux de construction de la rue des Galets, il serait opportun de solutionner ce problème; Attendu que les propriétaires du lot 489-P sont favorables à accorder une servitude à la limite sud-est de leur terrain pour y installer un tuyau de drainage;
	<u>En conséquence :</u>
	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent :
	<ol style="list-style-type: none"> 1) la cession en faveur d'une servitude de drainage de 2 mètres à la limite sud-est d'une partie du lot QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (489-P) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol, circonscription foncière de Montmorency, propriété de messieurs Luc St-Pierre, Reneau Dufour et Jeannot Dufour; 2) mandatent M. Benoît Giasson, arpenteur géomètre à réaliser la description technique de la servitude à acquérir; 3) défraient le coût d'acquisition de 10 longueurs de tuyau de 15" et 3" de diamètre en plastique ainsi que 4 voyages de sable, en compensation de la servitude. La responsabilité de la municipalité concernant le remplissage du fossé le long de la rue des Galets se limite à la fourniture des matériaux identifiée précédemment; 4) mandatent Me Claude Samson à rédiger l'acte de servitude; 5) autorisent le maire, M. Germain Tremblay et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. François Drouin à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
Rés.10-147 Activateur électrique de vanne	Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux achètent un activateur électrique de vanne portatif au montant de 4345.69\$ (taxes incluses).
Rés 10-148 Firme de laboratoire	Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent les services de la firme de laboratoire LVM Technisol pour le contrôle des matériaux concernant les travaux réalisés en 2010.
Retrait d'un	Après avoir déclaré qu'il était en conflit d'intérêt pour le motif qu'il travaille pour l'un

conseiller des soumissionnaires, monsieur Laurent Habel se retire de la salle du conseil municipal.

Rés.10-149 Attendu que la municipalité est allée en soumission pour le transport des jeunes au Transport camp d'été et au camp des adolescents;

camp d'été Attendu que les soumissions reçues (taxes non-incluses) se détaillent comme suit :

Fournisseur	a) Transport régulier	b) Transport spécial	Total
Tour.Côte-de-Beaupré MSA inc.	17150,00 \$	945,00 \$	18095,00 \$
Autobus Beaupré enr.	17564,75 \$	885,00 \$	18449,75 \$
Autobus des Seigneuries	20475,00 \$	860,00 \$	21335,00 \$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp d'adolescents au plus bas soumissionnaire, *Tours Côte-de-Beaupré MSA inc.*, suivant la soumission déposée. Le directeur des loisirs est autorisé à signer le contrat.

Retour du conseiller Monsieur Laurent Habel revient à la salle du conseil municipal.

Retrait d'une conseillère Après avoir déclaré qu'elle était en conflit d'intérêt pour le motif que ses enfants ont postulés sur des postes d'animateurs(trices) au camp d'été, madame Monique Goulet se retire de la salle du conseil municipal.

Rés. 10-150 Engagement Personnel et camps d'été et ados Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux procèdent à l'engagement du personnel suivant pour le camp d'été 2010 et le camp des adolescents :

CAMP D'ÉTÉ

Responsable d'équipe :

- Annie Boisvert

Animateurs(trices) :

- Marie-Ève Lachance (4 ans)
- Emmanuelle Lessard (3 ans)
- Laurianne Hayes (2 ans)
- Alyson Tremblay-Racine (2 ans)
- Alexa Gaudreau (1 an)
- Florence Simard (1 an)
- Christel Pichard-Jolicoeur (1 an)

Note : () = nombre d'année d'engagement au camp d'été

Nouveaux animateurs(trices) :

- Félix Lefebvre
- Raphaël Tremblay
- Gabriel Robert
- Hubert Lessard

Liste de réserve :

- Alexandra Bélanger
- Alex Chouinard
- Marie-Michèle Bolduc

CAMP ADOS-AVENTURE ET RAM

Responsable d'équipe

- Alex Boisvert (5 ans)

Animateurs(trices)

- Alexandre Picard (2 ans)
- Kariane Saint-Gelais (2 ans)

Retour de la conseillère Après les délibérations et le vote, madame Monique Goulet revient siéger à la table du conseil municipal.

Rés. 10-151 Attendu que la municipalité souhaite réaménager la salle de caucus;
Salle caucus Attendu que *MBH Mobilier de bureau* a soumis une proposition pour le remplacement de la table de réunion et la fourniture d'armoires pour un montant près de 15000\$;

Attendu que la municipalité prévoit remplacer l'éclairage, le couvre-plancher ainsi que les stores verticaux;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que les conseillers municipaux allouent un montant de 22000\$ pour le réaménagement de la salle de caucus. Ce montant sera pris à partir du fonds de roulement et sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Pour : messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Laurent Habel et mesdames Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras;

Contre : madame Monique Goulet parce qu'elle considère le montant trop élevé et qu'il dépasse celui prévu au budget.

Rés. 10-152 Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent l'acquisition d'une armoire chez *MBH Mobilier de bureau*, au montant de maximal de 4000 \$.

Rés. 10-153 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un budget supplémentaire de 6000 \$ à la bibliothèque « Aux Sources », pour les activités qu'ils organisent dans le cadre de leur 25^e anniversaire. Ce montant sera pris à même le surplus cumulé.

Rés. 10-154 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du *Centre financier aux entreprises*, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #10-592 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égouts domestiques, d'installation Règl.#10-592

d'égouts pluviaux et de réfection de voirie dans les rues de l'Église et Trépanier et prévoyant l'emprunt de 790 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 10-155 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du *Centre financier aux entreprises*, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #10-594 décrétant des travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale entre le 5102 et le 5318 et prévoyant un emprunt de 225 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés.10-156 Attendu que monsieur Stellain Sylvain assure la garde incendie en remplacement de monsieur Rock Lajeunesse pendant sa période de convalescence;

Attendu qu'au retour de monsieur Rock Lajeunesse, Le service des incendies prévoit maintenir monsieur Stellain Sylvain dans la rotation pour la garde-incendie;

Attendu que la municipalité fournit des appareils Mike aux pompiers qui font la garde-incendie;

Attendu que monsieur Stellain Sylvain possède un appareil Mike personnel pour lequel il assume les frais de ligne et dont le contrat arrive à terme prochainement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux fassent transférer le contrat de ligne Mike de l'appareil de monsieur Stellain Sylvain, à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges au renouvellement de son contrat.

Rés. 10-157 Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour le fauchage d'herbe le long des rues;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Alain Soulard	73,00 \$ / h
Les Gazonniers du Cap	74,00 \$ / h
Déneigement Daniel Paré	75,00 \$ / h

Attendu que Les Gazonniers du Cap a soumis son tarif verbalement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux;

- 1) ne considèrent pas la soumission verbale;
- 2) retiennent le plus bas soumissionnaire *Alain Soulard* au tarif de 73,00 \$ /h pour le fauchage d'herbe le long des rues municipales.

Rés. 10-158 Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour les réparations de pavage;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Réparateur de fissures	Réparations mineures (tarif à la tonne)	Réparations majeures (tarif à la tonne)
Entreprise Godin	N/A	189,95 \$	155,50 \$
P.E.Pageau inc	N/A	650,00 \$	340,00 \$
Pavage UCP inc	N/A	275,00 \$	275,00 \$

En conséquence:

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la soumission la plus basse de *Entreprise Godin* pour les réparations de pavage.

Rés. 10-159
Convalescence directeur
des incendies

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux offrent au directeur du service des incendies, des vœux de prompt rétablissement à la suite de l'opération chirurgicale qu'il a subit et lui fassent parvenir un panier de fruits d'une valeur de 50,00 \$.

Rés. 10-160
Opération de
Sauvetage

Attendu qu'en vertu de l'entente signée entre la *Sûreté du Québec* et la *MRC de la Côte-de-Beaupré*, les mesures d'urgences font parties des services offerts par la *Sûreté du Québec* aux municipalités locales;

Attendu que lors d'une rencontre récente de la MRC à laquelle assistait le directeur du poste de Sainte-Anne-de-Beaupré de la *Sûreté du Québec*, ce dernier a mentionné que pour toutes les interventions en matière de sauvetage, les gens doivent communiquer avec le service d'urgence 911.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux;

- 1) avisent le directeur du service des incendies que les pompiers n'ont pas à intervenir lors des opérations de sauvetages;
- 2) informent le directeur du service des incendies que toute opération de sauvetage est prise en charge par la *Sûreté du Québec*;
- 3) informent la *Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches 9-1-1 (CAUCA)*, de remplacer le service des incendies de Saint-Ferréol-les-Neiges comme répondant pour la *Sûreté du Québec* pour les appels de détresse nécessitant des interventions de sauvetage.
- 4) informent la *Sûreté du Québec* que les pompiers de Saint-Ferréol-les-Neiges n'ont plus à être appelés pour les opérations de sauvetage.

Rés. 10-161
Sentier Mes-
Tachibo

Il est proposé par monsieur Germain Tremblay et unanimement résolu que les conseillers municipaux avisent la *Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré* d'afficher à chacun des accès au *Sentier Mestachibo* qu'en cas d'urgence les personnes doivent appeler le 9-1-1.

Rés. 10-162 Attendu que la municipalité possède du matériel entreposé gratuitement dans l'un des bâtiments propriété de la *Quincaillerie Normand Lachance inc.*;

Matériel entreposé Attendu que le propriétaire considère qu'il est traité injustement par la municipalité et que de ce fait offre deux (2) choix;

Quincaillerie N.Lachance

- 1) sortir immédiatement tout le matériel entreposé gratuitement dans son bâtiment;
- 2) payer un loyer mensuel de 500 \$ rétroactif au 1^{er} janvier 2010;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux demandent au propriétaire de la *Quincaillerie Normand Lachance inc.* de soumettre par écrit les options qu'il offre à la municipalité et le conseil municipal se prononcera par écrit sur les demandes qu'il a fait verbalement lors de cette réunion.

Période de questions La période de questions débute à 21 heures 32 et se termine à 21 heures 52.

Levée de l'assemblée à 21 heures 52.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.